

## **Premier bâtiment passif dans l'habitat social lorrain**

by Le Moniteur - lundi, janvier 18, 2010

<https://www.correspondances.fr/premier-batiment-passif-dans-lhabitat-social-lorrain/>

**Lancée par la Société lorraine d'habitat (SLH) sur les rives de Meurthe à Nancy, la résidence Eco-Logis constitue un manifeste de la vie sans chauffage.**

Les huit appartements en fin de gros œuvre visent la certification allemande Passiv Haus, soit une consommation d'énergie limitée à 10 kWh/m<sup>2</sup>.an, contre une préconisation à 120 kWh/m<sup>2</sup>.an dans la Réglementation thermique 2005. L'autre défi relevé par le bailleur, qui a étudié son projet durant trois ans, consiste à maîtriser les coûts de construction, qui se monteront à 1 500 euros HT/m<sup>2</sup> – contre une estimation initiale à 1 400 euros.

Dans ses cartes de vœux 2010, le bailleur, qui fête cette année ses 100 ans, utilise Eco-Logis pour montrer son attachement aux valeurs de qualité et de durabilité.

### **Influences germaniques**

Conçu par l'architecte nancéien Rolf Matz, formé aux écoles allemande et autrichienne du bâtiment passif, l'immeuble conjugue sur-isolation, triple vitrage et VMC double flux. Pour supprimer tout pont thermique, les ouvertures généreuses s'intègrent dans une conception qui, grâce à des caissons distincts, désolidarise la façade, par rapport aux structures des balcons et des cages d'escalier. Poumon des appartements, la ventilation chauffe à la fois l'air et l'eau chaude sanitaire sans apport solaire. L'électricien meurthe-et-mosellan André Vachon a suivi une formation chez Drexel & Weiss, constructeur autrichien de la VMC double flux à récupérateur de chaleur à très haut rendement, pour maîtriser cet élément central qui rassemble dans un faible volume toute la technique du bâtiment.

Le charpentier bas-rhinois Hunsiger, spécialiste du Passiv Haus, assurera la mise en œuvre de la couverture et du bardage.

Le bureau d'études nancéien J & W consultants a conçu le système de fluides qui permettra aux habitants d'Eco-Logis d'oublier le chauffage. Pour éviter la qualification de logement indécent que la réglementation applique à une habitation dépourvue de point de chauffage, un simple sèche-serviette installé dans la salle de bains en fait office. Lors de la livraison de l'ouvrage, prévue en septembre prochain, les locataires devront oublier le geste familier consistant à ouvrir les fenêtres pour aérer. Cette saine habitude est formellement déconseillée dans un bâtiment passif où un air chaud assaini circule en permanence.